

**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE
DÉVELOPPEMENT**
BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



Rapport annuel 2018

sur

la diffusion et l'accès à l'information

Table des matières

LISTE DES ABRÉVIATIONS	3
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	4
Contexte.....	4
Faits marquants de l'année	4
I. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE DIFFUSION ET D'ACCÈS À L'INFORMATION .	5
1. Accès à l'information	5
2. Diffusion des documents approuvés par le Conseil.....	7
3. Demandes d'information.....	7
4. Défis dans la mise en œuvre de la politique de diffusion et d'accès à l'information.....	10
CONCLUSIONS.....	10
Enseignements tirés et recommandations	10

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AHGC	Division de la société civile et de l'innovation sociale
BAD	Banque africaine de développement
BAoD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
CHHR	Département de la gestion des ressources humaines
CHIS	Département des services de technologies de l'information
DAI	Diffusion et accès à l'information
DARMS	Système de gestion des documents et des archives
DSIR	Document de stratégie d'intégration régionale
DSP	Document de stratégie pays
EIES	Étude d'impact environnemental et social
BID	Banque interaméricaine de développement
IFI	Institutions financières internationales
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
OGP	Partenariat pour un gouvernement ouvert
OSC	Organisations de la société civile
PCER	Département de la communication et des relations extérieures
PGCL	Bureau du conseil juridique général et des services juridiques
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PSEG	Bureau du Secrétaire général et du Secrétariat général
RAP	Rapport d'achèvement de projet
REP	Rapport d'évaluation de projet
RMAS	Section de la gestion des documents et des archives
SNDR	Département Prestation de services, gestion de la performance et résultats
UK-DFID	Département britannique du Développement international

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte

Conformément au paragraphe 3.5.3 de la politique de diffusion et d'accès à l'information, et à la section 10.1 de la politique de gestion des documents et des archives, ce rapport annuel¹ combiné a été préparé et sera soumis aux Conseils d'administration pour information. Ce rapport combiné couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018 et décrit les activités entreprises en matière de diffusion d'informations et de gestion des documents². Il donne également un aperçu des activités préparatoires et des enseignements tirés des premières étapes de la mise en œuvre de ces politiques.

Faits marquants de l'année

Réalisations

- La quasi-totalité des archives officielles de la Banque a été partagée avec le public en conformité avec notre politique.
- Les 374 demandes de renseignements reçues ont toutes été traitées dans le délai imparti de 20 jours.
- Sur un total de 45 agences, évaluées selon le critère de la transparence, la Banque est passée de la 10^{ème} (2016) à la 4^{ème} place (2018), juste derrière ses pairs, la BAsD, le PNUD et le UK-DFID, mais devant la Banque mondiale, la BERD et la BID.
- Le nombre de téléchargements de documents sur le site web de la Banque a augmenté de 27 % (+ 169 126).
- Plus de 2 millions d'utilisateurs ont visité la section « Documents », l'espace réservé aux politiques et stratégies opérationnelles de la Banque.
- Le nombre de visites sur le site web de la Banque a augmenté de 1,25 % (+ 205 000).

Défis

- **Diffusion simultanée de documents** : la diffusion de certains documents avant l'approbation du Conseil d'administration continue de poser problème. Aucun des 245 documents admissibles pour une diffusion simultanée n'a été divulgué au public avant que le Conseil ne l'examine³.

¹ Dans le cadre d'une démarche visant l'efficacité et l'optimisation des ressources des comités de supervision, les Conseils d'administration ont souscrit à la proposition présentée dans la politique de la Banque en matière de gestion des documents et des archives, consistant à combiner le rapport de suivi annuel sur la gestion des documents et des archives et le rapport sur la diffusion et l'accès à l'information (DAI).

² La section sur la gestion des documents a été supprimée du rapport car elle n'est pas soumise à la diffusion publique.

³ Ceci ne s'applique pas aux documents relatifs à l'environnement et aux sauvegardes. La politique en matière de sauvegarde prescrit la diffusion obligatoire des rapports relatifs à l'environnement et aux sauvegardes (E&S) avant l'examen du Conseil. Conformément à notre analyse, les documents E&S éligibles ont été rendus publics avant leur examen par le Conseil.

I. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE DIFFUSION ET D'ACCÈS À L'INFORMATION

1. Accès à l'information

1.1 L'unité de diffusion a trois missions : surveiller la conformité de l'information ; évaluer, examiner et préparer les documents d'évaluation, les politiques et les stratégies relatives à la diffusion de l'information, et ; répondre aux demandes internes et externes de diffusion de documents. L'unité se concentre sur la diffusion des documents approuvés par le Conseil. D'autres départements, tels que CHGS (passation de marché), CHHR (ressources humaines), le bureau du Chef économiste ou encore SNSC (sauvegarde environnementale), publient leurs documents sur le site web de la Banque sans intervention de l'unité de diffusion.

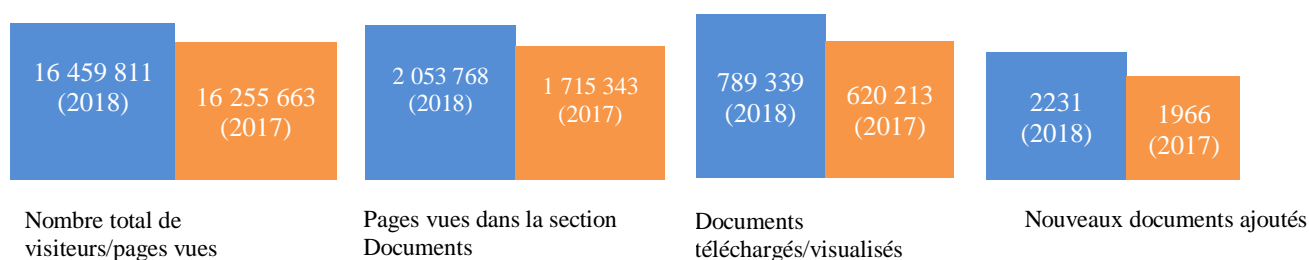
1.2 L'ouverture et la transparence sont au cœur de la stratégie décennale du Groupe de la Banque. L'amélioration de l'accès à l'information est également inscrite dans l'objectif de développement durable (ODD) 16 qui stipule : « *Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous* ». Cet objectif considère l'accès à l'information comme un droit fondamental.

1.3 Les organisations de la société civile jouent un rôle essentiel dans la transmission des informations de la Banque aux communautés affectées. Afin de sensibiliser le public, et en particulier les organisations de la société civile, l'unité de diffusion et d'accès à l'information, et de gestion des documents et des archives, a convenu de la nécessité de collaborer avec la Division de la société civile et de l'innovation sociale pour mettre en place des activités de sensibilisation. De ce fait, cette unité est désormais représentée au sein du comité de la société civile de la Banque.

1.4 Afin de sensibiliser davantage le personnel de la Banque à sa politique en matière de diffusion et d'accès à l'information, et dans l'optique de renforcer les capacités dans ce domaine, un cours en ligne a été mis au point en collaboration avec la division d'apprentissage de CHHR. L'élaboration du cours a été achevée en décembre 2018 et son contenu a été publié en juillet 2019.

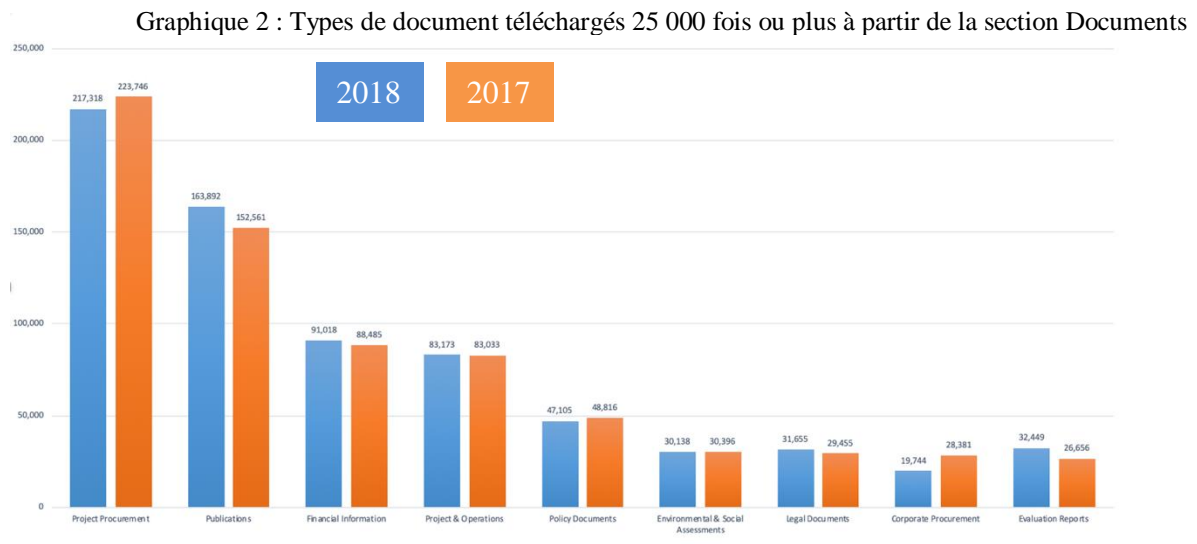
1.5 Le site web de la Banque est le principal support de communication pour diffuser publiquement des documents de la Banque. Le site web a enregistré plus de 16 millions de visites (Graphique 1 ci-dessous). La section « Documents » est l'espace dédié à la publication des politiques opérationnelles, des stratégies et des informations relatives aux projets. Plus de 2 millions de visites ont été enregistrées pour cette section et près de 800 000 documents⁴ ont été téléchargés.

Graphique 1 : Sélection de données sur les visites du site web de la Banque

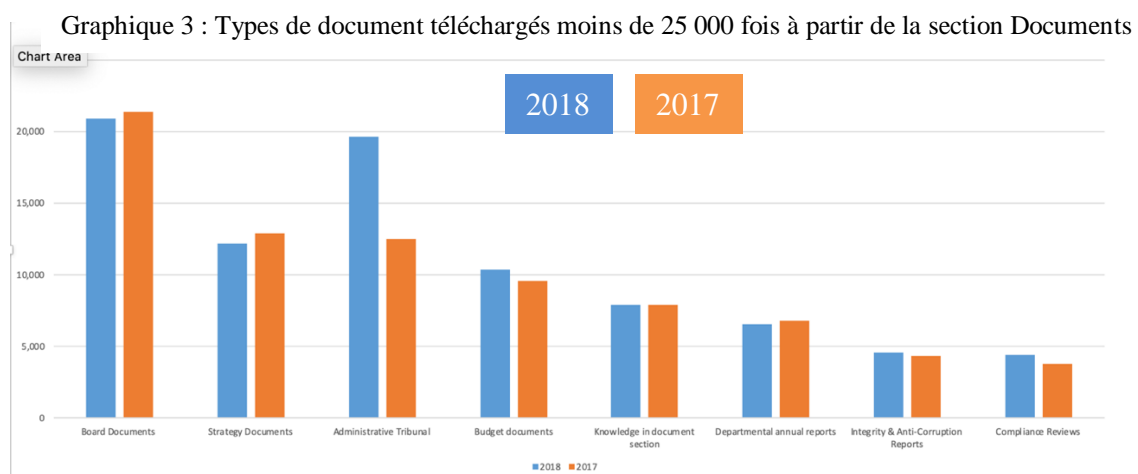


⁴ Ces chiffres excluent les visiteurs et les téléchargements des sections « Savoir », « Actualités », « Postes vacants » et « Statistiques ».

1.6 Le graphique 2 montre que les documents de passation de marché liés aux projets sont les documents les plus recherchés, avec 217 318 téléchargements/visualisations en 2018, contre 223 746 en 2017. Le nombre de publications téléchargées/visualisées dans la section « Documents » est passé de 152 561 en 2017 à 163 892 en 2018, soit 11 331 documents de plus. Le nombre de téléchargements/visualisations des rapports d'évaluation a également augmenté significativement, pour passer de 26 656 en 2017 à 32 449 en 2018, soit une augmentation de 5 793.



Le graphique 3 présente le type de documents téléchargés moins de 25 000 fois. Les documents du tribunal administratif semblent susciter un vif intérêt chez les visiteurs (19 620 téléchargements/visualisations en 2018, contre 12 533 en 2017).



1.7 Le site web de la Banque propose aux visiteurs différents types d'informations/de contenus regroupés dans différentes sections. Outre la section « Documents », la section « Savoir » permet d'accéder aux données économiques/statistiques et aux publications économiques. Les documents de la section « Savoir » ont été visualisés 199 842 fois en 2018⁵.

⁵ Aucune donnée n'est disponible pour 2017.

2. Diffusion des documents approuvés par le Conseil

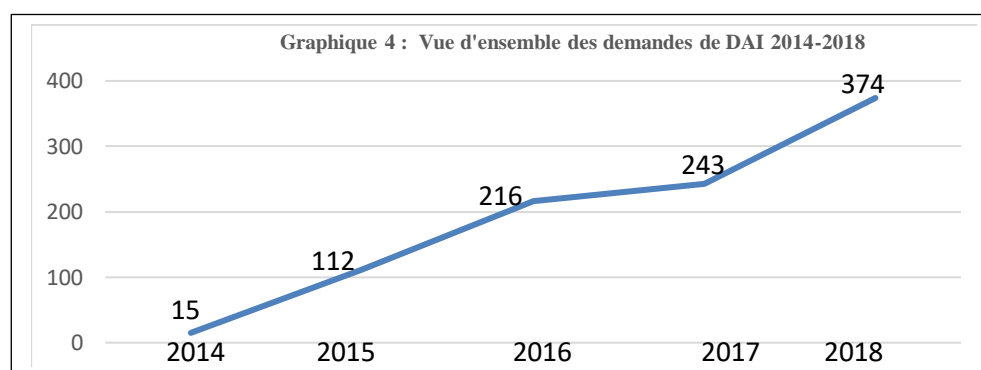
2.1 En coordination avec la section de distribution des documents des Conseils (PSEG1) et le Département de Prestation de services, gestion de la performance et résultats (SNDR), responsable du portail présentant les données des projets, l'unité de diffusion a évalué et traité les documents opérationnels suivants afin de les diffuser :



2.2 Les stratégies opérationnelles, les politiques et les documents d'évaluation peuvent être diffusés publiquement en même temps qu'ils sont distribués aux Conseils pour examen⁶. Aucune diffusion avant l'approbation du Conseil n'a été observée en 2018 pour diverses raisons : les chefs d'équipe sont chargés d'obtenir le consentement écrit du pays concerné avant la diffusion simultanée. Ce processus est généralement lancé, le cas échéant, peu de temps avant que le document ne soit examiné lors de la présentation au Conseil. Lorsque les discussions du Conseil ne permettent pas d'établir un avis tranché sur la proposition qui est présentée, la Banque peut hésiter à diffuser publiquement ces ébauches, car cela risquerait de donner l'impression erronée qu'un document a été approuvé tel que soumis.

3. Demandes d'information

3.1 La section suivante présente les données relatives aux demandes externes reçues via le formulaire de demande de DAI en ligne du site web de la Banque. Les informations figurant dans le graphique ci-dessous représentent le nombre de demandes externes reçues depuis la mise en œuvre de la politique de diffusion et d'accès à l'information au dernier trimestre de 2013.

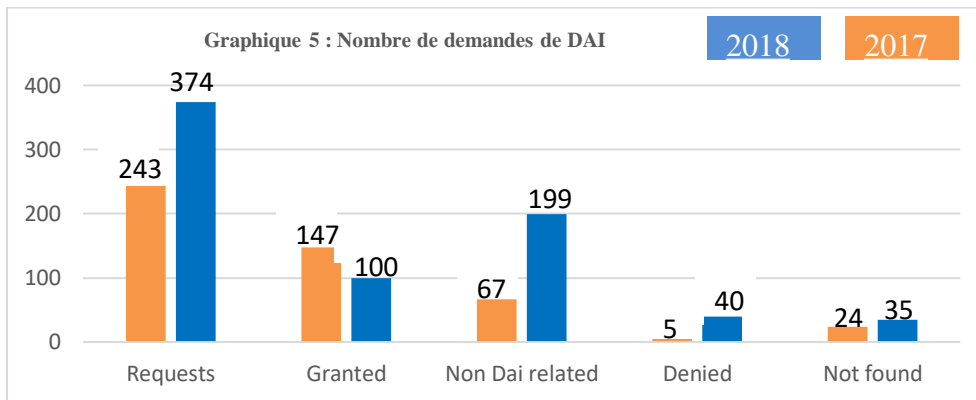


L'augmentation progressive des demandes d'informations reçues peut être attribuée aux facteurs suivants : reconnaissance du statut de la Banque en tant que premier fournisseur d'informations sur le développement ; augmentation du nombre de personnes ayant accès à

⁶ Les évaluations relatives à l'environnement et aux sauvegardes feront l'objet d'une diffusion publique simultanée, avant leur examen par le Conseil, conformément aux dispositions de la politique de la Banque en matière de sauvegardes. Les documents EIES sont publiés par la Division de la protection de l'environnement.

internet ; repositionnement d'un nouveau bouton de demande d'informations sur certaines pages web ; incapacité des visiteurs du site à trouver par eux-mêmes les informations qu'ils recherchent.

3.2 En 2018, l'équipe de diffusion et d'accès à l'information a traité 374 demandes d'informations, contre 243 en 2017. Ces demandes sont présentées par catégories dans le graphique 5 :



3.3 Les demandes de documents déjà publiés sur le site web de la Banque sont classées dans la catégorie « Non lié a DAI » (ne portant pas sur la diffusion et l'accès à l'information). Cela signifie que le visiteur n'a pas été en mesure de trouver ce qu'il recherchait. Une grande partie de ces demandes émanent de visiteurs recherchant un emploi, un stage ou une formation. Compte tenu du nombre relativement élevé de demandes ne portant pas sur la diffusion et l'accès à l'information, des discussions ont été engagées avec l'équipe web de la Banque et le bureau du Chef économiste afin d'améliorer la navigation et les sections du site, et donc l'accès aux produits et aux informations de la Banque. La version améliorée du site web a été mise en ligne en septembre 2019 et des améliorations sont encore en cours.

3.4 La politique de diffusion établit un délai strict à ne pas dépasser de 20 jours pour répondre aux demandes d'informations externes. Dans la plupart des cas, l'unité de diffusion a répondu rapidement aux demandes d'informations externes. Une seule de ces demandes a pris plus de 20 jours pour être traitée. Le demandeur cherchait des informations sur certains chapitres financiers spécifiques des divers rapports annuels de la Banque (1998-2002). Une notification a été envoyée au demandeur pour lui expliquer que l'équipe aurait besoin de quelques jours ouvrables supplémentaires pour apporter une réponse à sa demande. Dans le tableau ci-dessous, nous présentons quelques exemples de demandes d'informations reçues en 2018.

Tableau 2 : Demande d'information, affiliation, pays et résultat

Demande	Affiliation	Pays	Réponse
Rapport d'évaluation d'un projet approuvé en 2005, RAP de 2010	Recherche	Cameroun	Donnée
Diffusion intégrale de documents EIES	ONG	Bénin	Donnée
Conditions pour une émission d'obligations de la Banque	Médias	Hong Kong	Négative
Accord pour intégrer les publications de la Banque sur un site web tiers	Médias	Royaume-Uni	PCER a fourni les liens d'accès aux documents
Document d'orientation pour intégrer le changement climatique dans les DSP et les DSIR	ONG	Cap-Vert	Consultation avec le chef de projet qui a partagé les grandes

			lignes des documents.
Rapport 2001 de la Banque sur un marché mondialisé	Université	Sénégal	Donnée
REP 2015 de projet d'alimentation en eau et d'assainissement	ONG	Afrique du Sud	Donnée
Fonds pour l'intégrité en Afrique	Gouvernement	Norvège	Donnée
Manifestation d'intérêt pour une passation de marché	Consultant	France	Donnée
Projets d'énergie renouvelable financés par la Banque	ONG	Kenya	Instructions données sur la manière de sélectionner les informations

3.5 La carte géographique ci-dessous montre les pays depuis lesquels ont été envoyées les demandes d'informations. Ce sont des pays membres régionaux d'où est venu le plus grand nombre de demandes d'informations : Nigéria (50), Côte d'Ivoire (29), Cameroun (20), Kenya (20), Tchad (16), Éthiopie (16) et Afrique du Sud (16). À l'exception de l'Amérique du Sud, la Banque reçoit des demandes d'informations du monde entier.

Graphique 6 : Origines des demandes relatives à la diffusion et à l'accès à l'information



3.6 Le formulaire de demande de DAI recueille également des données sur l'affiliation des utilisateurs. La plus grande proportion des demandes d'informations proviennent de personnes évoluant dans des institutions universitaires. Nous avons également noté l'intérêt du secteur privé et des consultants pour les documents de passation de marché et de conseil. La sélection de l'affiliation et du pays d'origine n'est possible que par l'intermédiaire d'un menu déroulant, ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Tableau 3 : Nombre de demandes d'informations par affiliation

Affiliation	Nombre de documents
Université	113
Secteur privé	68
Consultants	64
ONG/OSC	64
BMD/IFI	14
Gouvernement	9
Médias	4
Non spécifié/Autres	30

4. Défis dans la mise en œuvre de la politique de diffusion et d'accès à l'information

4.1 La diffusion simultanée de certains documents de la Banque, tels que les RAP et les REP, reste un défi. Les consultations avec les chefs d'équipe ont révélé que la diffusion simultanée est entravée par : le délai nécessaire à l'obtention d'un consentement écrit du pays concerné ; le court délai entre la transmission du document au Conseil et l'examen dudit document par le Conseil ; et une certaine réticence à rendre publique la version préliminaire des rapports d'évaluation, des stratégies et des politiques avant l'examen par le Conseil. Des modifications sont prévues pour améliorer le processus opérationnel, notamment l'ajout d'une fonctionnalité qui incite le chef d'équipe à obtenir le consentement nécessaire pour une diffusion rapide.

4.2 Certains chefs de projet craignent également que l'objectif de la diffusion simultanée ne soit pas atteint, car il ne s'agit pas simplement de diffuser des documents pour les rendre publics, le but est aussi de recevoir et de prendre en compte d'éventuels commentaires pour améliorer le projet ou de prendre connaissance des préoccupations de la société civile. Le principe sous-jacent est que les documents de projet sont souvent en retard sur le calendrier et qu'il n'est donc pas possible d'ajouter d'autres processus à la liste des tâches des chefs de projet. Ils suggèrent l'intervention d'un responsable de communauté et une révision du cycle de projet afin d'inclure ces activités de manière optimale.

4.3 La majorité des demandes d'information reçues par l'unité de diffusion ne portent pas sur la diffusion et l'accès à l'information. Les informations recherchées sont en fait disponibles sur le site web de la Banque, mais les utilisateurs rencontrent des difficultés à les trouver. L'accès à ces informations peut être amélioré en mettant en place une interface plus intuitive et en organisant des campagnes de sensibilisation dans les pays membres régionaux. À cette fin, le service de diffusion a collaboré avec la Division de la société civile et de la participation communautaire pour coordonner ces activités de sensibilisation dans les pays membres régionaux.

CONCLUSIONS


Enseignements tirés et recommandations

Diffusion et accès à l'information : la politique en la matière régit les échanges d'informations et de documents du Groupe de la Banque avec les parties prenantes externes. Cette politique visait à améliorer l'accès aux informations et à promouvoir un plus grand engagement des parties prenantes dans les opérations du Groupe de la Banque. Une évaluation dans les cinq ans suivant sa mise en œuvre est nécessaire. Cet examen est prévu pour le 4^{ème} trimestre 2020. Sur la base des enseignements tirés, il est recommandé que l'évaluation aborde, entre autres, les points suivants :

- L'efficacité de la politique eu égard à l'engagement de la Banque en matière de transparence, de responsabilité et de participation des parties prenantes⁷ ;

⁷ L'examen de la politique proposée en matière de diffusion et d'accès à l'information doit s'aligner sur les activités de sensibilisation dans la région, telles que définies dans la nouvelle stratégie de communication et de sensibilisation (PCER). Les consultations avec les parties prenantes doivent se faire en collaboration et avec l'aide de la Division de la société civile et de l'innovation sociale (AHGC), ainsi qu'avec l'unité de gouvernance de la Banque.

- La comparaison et la mise à jour de la politique de diffusion d'informations de la Banque conformément aux politiques révisées d'autres BMD sur le même thème ;
- Les attentes en matière d'accès et de réutilisation des informations de la Banque par les parties prenantes internes et externes, en particulier au niveau des obstacles à la diffusion rapide, et l'accessibilité et à la réutilisation des informations par les parties prenantes externes.



BAD
Banque africaine de développement
www.afdb.org

Diffusion et accès à l'information
dai@afdb.org